

Séminaire international
Recherche scientifique, formation supérieure et politiques publiques pour
un développement durable des grandes villes

Séance

5

Réseau international
Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature

Le rôle de la gouvernance dans les nouveaux rapports
entre l'urbain, les sols et la nature : comparaisons
France/Russie

20 mai 2010
Paris

© Луиза Бухараева. 03.07.2010 - Казань, Россия, 10.07.2010; Международная сеть
"Устойчивое городское развитие: горожанин и природа" - Дом наук о человеке - Париж
© Louiza Boukharaeva. 03/07/2010 - Kazan, Russie, 10.07.2010; Réseau international pour le
Développement Durable des Villes : l'urbain et la nature" - Maison des Sciences de l'Homme -
Paris

Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».
Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »
Paris. 15 octobre 2009.

Résumé

Les changements démocratiques des dernières décennies conduisent à abandonner la plupart des pratiques autoritaires ou paternalistes de gouvernance pour inventer de nouvelles pratiques de démocratie participative. Ce mouvement s'esquisse également en Russie, et concerne particulièrement le secteur du jardinage urbain collectif. En France, le nouveau mode de rapport entre le citoyen, les sols et les autres éléments de la nature ne correspond pas aux formes d'attachement réactionnaire qui avaient fait l'objet des controverses du 20^{ème} siècle. Libéré des formes traditionnelles d'attachement aux sols, l'urbain peut inventer des rapports aux sols et à la nature permettant un mode de vie plus apaisé, plus résilient face aux crises économiques et sociales, plus compatible avec l'environnement, plus hédoniste au sein de la modernité.

Sommaire

	Page
Louiza Boukharaeva. Directrice scientifique du Réseau Marcel Marloie. Chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique Le rôle de la gouvernance dans les nouveaux rapports entre l'urbain, les sols et la nature : comparaisons France/Russie	4
Gil Melin. Administrateur à la Fédération française des jardins familiaux et collectifs Les jardins familiaux collectifs du futur en France	9
Renaud Martin. Chef de Cabinet de Denis Baupin en charge du Développement durable, de l'environnement et du plan climat à la Mairie de Paris Les conséquences du Plan Climat de la ville de Paris sur l'utilisation des sols	16
Farida Ichkeneieva. Maître de conférences à l'Académie d'administration publique de Kazan Présentation d'une enquête sur l'évolution de la gouvernance des collectifs de jardins de Kazan	19
Eugène Akimkin. Chercheur au Centre de sociologie de l'administration de l'Institut de sociologie de l'Académie des Sciences de Russie (Moscou) Le rôle des sociologues dans le développement de la participation sociale	21

Le rôle de la gouvernance dans les nouveaux rapports entre l'urbain, les sols et la nature : comparaisons France/Russie

Louiza Boukharaeva. Directrice scientifique du Réseau

Marcel Marloie. Chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique

Nous entendons par gouvernance la manière dont la composante agraire des villes est administrée par les autorités publiques et les associations d'usagers. Cette gouvernance se réfère à des lois et règlements. Elle peut s'effectuer selon des modalités plus ou moins autoritaires, paternalistes ou participatives et diffère selon les options philosophiques, les choix politiques et sociaux, et les évolutions des sociétés. Elle présente un enjeu considérable dans la mesure où elle influence l'évolution du rapport entre le citadin et la nature, lequel touche à l'identité de la personne humaine, et constitue de ce fait un sujet profondément controversé.

Dans leur ouvrage sur l'«Equivoque écologique» nos collègues sociologues Pierre Alphanéry, Pierre Bitoun et Yves Dupont expliquaient en 1991 que le lien à la terre et au sol avait été perçu par les penseurs de la modernité et de la démocratie comme d'essence réactionnaire, voire totalitaire. Tout désir de recréer un rapport aux sols et à la nature tendait à être perçu comme le résidu d'archaïsmes suspects. Ils rappelaient que l'exaltation de la terre et des racines par les nazis avaient conforté cette perception. Ils s'élevaient contre ces analyses en s'appuyant sur les recherches conduites sur le monde rural. Dans un ouvrage publié l'année suivante et concernant aussi bien le rural que l'urbain (Le nouvel ordre écologique), le philosophe Luc Ferry expliquait que le courant de l'écologie profonde, ou *Deep Ecology*, qui constituait une des composantes de la nébuleuse écologique française, puisait certaines de ses racines dans une haine de la modernité partagée non seulement par le nazisme, mais aussi par certaines sphères extrêmes du gauchisme culturel. Or, expliquait-il en se référant au « Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les Hommes » de Jean-Jacques Rousseau, c'est par l'arrachement au sol, par le déracinement que l'Homme se civilise.

Il n'est donc pas étonnant que l'urbain fut perçu comme un être libéré des liens avec le sol. Le proverbe allemand du XVe siècle selon lequel "L'air de la ville rend libre", était pour partie lié à son attrait chez les paysans attachés à la glèbe. Pour le bien-être des citadins, les villes incluent des jardins publics, des parcs et autres espaces de détente ; l'industrie touristique offre les possibilités d'accès à la campagne, à la mer et à la montagne. Mais ces offres permettent un rapport essentiellement visuel et esthétique à la nature. Le lien par une action de la personne sur les sols et la nature est inexistant. Les sols sont souvent oubliés, parfois même confondus avec la saleté qu'il convient de recouvrir de béton ou de bitume.

Exception majeure à cet archétype, les maisons avec leurs jardins, ce que l'on qualifie aujourd'hui de modèle pavillonnaire. Ce modèle est actuellement fortement attaqué du fait de sa forte empreinte écologique. Une critique plus ancienne porte sur les choix sociaux qu'il exprime. Engels y voyait *une expression de la volonté bourgeoise*. Il fut presque totalement liquidé en Russie soviétique. En France, le débat reste sous-jacent comme en témoigne un récent article de Vincent Casanova et Joseph Confravreux : *Hisser le pavillon*, avec une

Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».

Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

Paris. 15 octobre 2009.

présentation très politique sur internet : *La Gauche n'aime pas le pavillon* (Vacarme 42, Hiver 2008). Ces auteurs accusent la gauche écologique de prendre le relais d'Engels, les raisons écologiques cachant les choix en faveur de l'habitat collectif plutôt que l'habitat individuel avec jardin. Ainsi, la suspicion qui concerne le rapport aux sols est renforcée par les préoccupations environnementales et les options en matière sociale.

Ces analyses posent deux questions fondamentales.

En premier lieu, le désir de recréer un rapport actif des urbains aux sols et à la nature ne peut-il pas être compatible avec la modernité et les valeurs démocratiques ? Oui répondent Alphanéry, Bitoun et Dupont : *N'est-il pas urgent pour reprendre la formulation d'Ernst Bloch, de faire du sol et de l'attachement à la terre des éléments contemporains, des fondements de la liberté et du besoin d'appartenance en même temps que des vecteurs d'une sensibilité et d'une conscience universaliste ?* (page 217). De même, le plaidoyer de Luc Ferry pour une distanciation vis-à-vis des sols et de la nature ne débouche pas sur un rejet de toute relation. Au contraire, à la suite de Descartes, il considère que *les jardins qui organisent et civilisent la nature* (souligné par nous) manifestent en même temps l'arrachement qu'il préconise.

L'histoire récente de la Russie semble s'inscrire dans cette perspective. L'obtention du droit de propriété du sol est une conquête démocratique dans un pays où cette propriété fut constamment une prérogative de l'État. Les paysans ont voulu s'émanciper des liens au sol qui leur avaient été imposés sous le servage puis pendant la période soviétique. Dans le même temps, de nouveaux liens ont été créés, en particulier de la part des citadins. Le caractère identitaire et patrimonial de la parcelle de jardin transparait dans les entretiens avec les jardiniers. Mais sauf exception, il ne s'agit pas pour eux d'en revenir à des archaïsmes. La possession d'une parcelle de jardin s'identifie à un mode de vie plus apaisé, plus résilient face aux crises économiques et sociales, plus hédoniste au sein de la modernité. Par ailleurs, et en dépit du récent développement des pavillons et des maisons de campagne, le système des parcelles dans les jardins collectifs se maintient en se renouvelant. L'une de ses forces consiste dans le fait qu'il combine l'accès au sol et à une seconde habitation. Cette combinaison alternative au modèle pavillonnaire a constitué une véritable conquête sociale au sein du système soviétique (cf. notre article in *Economie rurale*, N° 326 octobre 2011).

La seconde question s'inscrit dans cette recherche d'un nouveau rapport entre l'urbain et la nature. Elle est l'objet de la présente séance de notre séminaire. C'est celle de la démocratie participative, de ses formes, et des forces qui sont à l'œuvre. Le consensus semble général pour abandonner les modes de gouvernance autoritaires ou paternalistes au profit des pratiques participatives, à savoir l'association des organisations de la société civile aux diagnostics des problèmes, à la préparation des décisions et à leur application.

Ce n'est pas un effet de mode, mais un changement en profondeur, un mouvement universel lié à l'élargissement des systèmes démocratiques à des pays gérés avant 1974 selon d'autres procédures : dictatures militaires (Portugal, Espagne, Grèce, d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie) et pays dits socialistes d'Europe centrale et de l'Est après la dissolution de l'Union soviétique le 8 décembre 1991¹. Par ailleurs, la mondialisation économique oblige à accroître l'efficacité des Etats et des services publics. Ce sont ces événements qui ont conduit plusieurs

¹ Huntington S.P. *The Third Wave of democracy*. Norman: University Press of Oklahoma. 1991.
Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».
Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

institutions internationales (en particulier la Banque mondiale, l'OCDE et le PNUD) à proposer le concept de « bonne gestion des affaires publiques » (Good Governance)².

Nous avons abordé certains aspects de cette gouvernance dans de précédentes séances de notre séminaire.

Laurence Baudalet a évoqué ici plusieurs fois le mode de gouvernance du *Programme Main verte*, mis en place entre la mairie de Paris et les associations qui gèrent les jardins partagés. Selon Alice Le Roy qui a joué un rôle actif dans la mise en place de ce programme, ce mode de gouvernance correspond aux idées du Prix Nobel d'économie 2009, Elinor Ostrom, qui a démontré *comment les biens communs peuvent être efficacement gérés par des associations d'usagers*, et a ainsi remis en cause l'idée classique selon laquelle la propriété commune est mal gérée et doit être prise en main par les autorités publiques ou le marché.

Cette gestion n'exclut pas l'apparition de conflits, et André Torre est venu nous expliquer comment leur traitement fait aussi partie de la gouvernance (Séance 2).

Pour autant, la gestion par les associations d'usagers peut conduire à des pratiques d'exclusion. Daniel Cérézuelle et Eric Prédine nous ont dit comment les franges les plus défavorisées d'une population peuvent être de fait écartées de certains jardins familiaux, alors que l'accord conclu entre l'association qui les gère et les autorités publiques prévoyait que ces espaces soient précisément utilisés dans une perspective d'intégration sociale et de lutte contre la pauvreté (Séances 1 et 2). Il s'agit là d'un problème majeur. Certaines solutions peuvent être trouvées en s'inspirant des politiques d'*empowerment* élaborées en référence aux pays en développement³.

Hervé Bonnavaud est président de la *Fédération Française des Jardins familiaux et Collectifs* (FFJFC) et vice-président de l'*Office International du coin de terre et des jardins familiaux*. Cet *Office international* est localisé à Luxembourg et regroupe des fédérations de quatorze pays européens représentant environ trois millions de jardiniers. Gil Melin est administrateur à la *Fédération Française* et fondateur des Jardins de l'Orme Pomponne de Ris-Orangis. Ils vont nous expliquer comment la Fédération a évolué sur ces problèmes de gouvernance et nous présenter l'expérience de Ris-Orangis, qui est l'un des exemples de jardins du futur sur lesquels l'*Office International* réfléchit aujourd'hui.

Quant à la gouvernance des jardins collectifs ayant pour objet la réinsertion des personnes en grande difficulté sociale ou professionnelle, il s'agit d'un mode nécessairement assistantialiste dans lequel le bénévolat se combine avec l'action publique. Yann Besse nous en avait effectué une présentation lors de notre Séance 1.

² Elle concerne la lutte contre la corruption et toutes les formes de détournement de l'argent public à des fins privées ; les règles telles que l'Etat de droit, le respect des engagements, la transparence dans les décisions prises (que les gens soient informés du pourquoi et du comment des décisions) ; le principe éthique de *accountability*, terme n'ayant pas d'équivalent en français et qui signifie que ceux qui assument des responsabilités publiques doivent être responsables, comptables de leurs actes, non seulement vis-à-vis de leurs supérieurs, mais aussi de leurs subordonnés.

³ Terme traduit en français par autonomisation ou capacitation, il désigne les pratiques permettant à des parties non représentées de la population de se constituer en acteurs pour entrer dans le jeu de la démocratie participative.

Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».

Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

Paris. 15 octobre 2009.

Bien entendu, l'action publique en matière de gouvernance de la composante agraire des villes ne se limite pas aux jardins collectifs et aux parcs et jardins publics. Les grands schémas d'aménagement tel que le projet du Grand Paris, les politiques environnementales, les plans climats, les aménagements de trames vertes vont influencer les futurs rapports entre les citoyens, les sols et la nature. Bien d'autres actions ont des effets directs ou indirects sur les sols. C'est ainsi que Renaud Martin, Chef de Cabinet de Denis Baupin en charge du *Développement durable, de l'environnement et du plan climat* à la Mairie de Paris va nous présenter comment le choix d'introduire 20 % d'alimentation biologique dans les cantines de la Ville de Paris peut influencer l'utilisation des sols agricoles de la Région Ile-de-France ainsi que les sols des zones de captage des eaux situées dans cette région et dans les départements limitrophes.

En Russie, la gouvernance des jardins collectifs a profondément changé depuis la fin du régime soviétique. Ils étaient autrefois gérés de manière paternaliste par les comités d'entreprises. Aujourd'hui, le mode d'organisation de ce jardinage en fait une institution sociale qui compte autour de 79 900 collectifs de potagers, jardins, et datchas (chiffres de 2006) regroupant plus de vingt millions de jardiniers. La personnalité juridique leur a été attribuée par la loi fédérale du 1^{er} avril 1998 sur les unions non commerciales citoyennes de jardins, de potagers et de datchas. Plusieurs statuts sont définis : *camaraderies jardinières non commerciales* ; *coopératives de consommation* ; *partenariats non commerciaux*⁴. Une partie de nos enquêtes porte sur l'évolution de cette gouvernance. Farida Ichkenieva, Maître de conférences à l'Académie d'administration publique de Kazan, nous présentera en fin de séance les résultats de la pré enquête qu'elle a effectuée sur ce jardinage collectif à Kazan.

Lors de l'exposé qu'elle nous avait présenté à la seconde séance de notre séminaire, Farida avait insisté sur le fait qu'il n'y avait pas de vraie participation des populations dans l'administration des agglomérations urbaines. C'est l'un des enjeux de la période actuelle sur lequel porte la communication de notre deuxième invité russe. Eugène Akimkin est chercheur au *Centre de sociologie* de l'Académie des Sciences de Russie. Il inscrit ses recherches dans la suite des travaux initiés par Tamara Dridze pour faire progresser cette participation des populations. Il participe à un programme mis sur pied par Alexandre Tikhonov, Directeur du *Centre de sociologie* qui veut répondre à un projet de modernisation de l'administration initié par le gouvernement de la Fédération de Russie. L'objectif est d'amender le processus *top-down* de ce projet, par un processus *down-top* au moyen d'un « Méta programme en réseau » visant à interroger les citoyens sur leurs souhaits et idées, et à présenter leurs réponses en 2011 sous la forme d'un « projet citoyen » adressé à la presse, puis débattu lors d'un

⁴ Les unions non commerciales citoyennes de jardins, potagers et datchas (camaraderie non commerciale de jardinage, de potager ou de datcha ; coopérative de consommateurs non commerciale de jardinage, de potager ou de datcha ; partenariat non commercial de jardinage, de potager ou de datcha) sont des organisations sans but lucratif fondées par des citoyens sur une base volontaire pour aider leurs membres dans la résolution des tâches communes sociales et économiques du jardinage, du potager et de datcha (Article 1er de la loi fédérale du 15 avril 1998 n°66-FZ « sur les unions non commerciales de citoyens de jardins, potagers et datchas »).

congrès. Eugène Akimkin nous expose le rôle fondamental que peuvent jouer les sociologues de Russie dans cette progression de la démocratie participative.

Ainsi, du fait même des différences de contextes historiques et culturels, le cas russe fait ressortir le caractère particulier de croyances qui ont bloqué l'évolution de la situation française. Il montre à la société française qu'il est d'autres manières de concevoir le rapport entre le citoyen, les sols et les autres éléments de la nature. A l'inverse, la situation française est source d'enseignements pour la Russie. Après la chute de l'Union soviétique, il y eut dans ce pays une certaine fascination pour les sociétés occidentales, en particulier pour la France. En comparaison avec le modèle pavillonnaire français, les jardins collectifs de Russie furent un temps dépréciés par une partie de l'élite intellectuelle. Mais les questions que se pose aujourd'hui la société française à propos de ce modèle pavillonnaire et des modalités du rapport entre l'urbain, les sols et les autres éléments de la nature montrent qu'il n'y a pas de modèle idéal avancé vers lequel les autres pays du monde devraient se tourner. La démarche correspondant aux besoins de chaque pays est l'échange d'expériences, le croisement des regards, le dialogue.

Les jardins familiaux collectifs du futur en France

Hervé Bonnavaud. Président de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs (FNJFC)

Gil Melin. Président fondateur de l'Association des jardins familiaux de Ris Orangis.

L'héritage historique : lutte contre la pauvreté et approvisionnement alimentaire

Les jardins familiaux collectifs ont longtemps été qualifiés en France de *jardins ouvriers*. Il s'agissait de terrains de tailles diverses, au sein des villes où à leur proximité, divisés en parcelles de jardins comportant un abri pour les outils.

Au XIXe siècle, le mouvement dit des *jardins ouvriers*, est né dans un contexte social totalement différent de la situation actuelle. Les populations européennes subissaient les conséquences de la révolution industrielle. Un très grand nombre d'ouvriers agricoles étaient attirés par les emplois offerts dans la sidérurgie, les charbonnages, le textile. Ces nouveaux ouvriers de l'industrie étaient exploités, vivaient dans des conditions d'extrême pauvreté avec des journées de travail très longues et sans repos dominical. Leurs logements étaient exigus et insalubres. Beaucoup étaient atteints de tuberculose et sombraient dans l'alcoolisme. Les familles nombreuses souffraient de malnutrition.

Les fondateurs du mouvement des jardins ouvriers, tel l'Abbé Jules Lemire en France ou le Dr Moritz Schreber en Allemagne, ont proposé à cette classe ouvrière naissante des parcelles de jardin d'une dimension suffisante pour assurer la subsistance des familles nombreuses.

La Ligue Française du Coin de terre et du Foyer fut créée en 1896 pour développer les collectifs de jardins ouvriers et pour représenter leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Elle a progressivement changé de dénomination pour s'appeler aujourd'hui Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC). Principale organisation française de jardins collectifs, elle adhère au niveau européen à l'Office International du Coin de terre et des jardins familiaux qui regroupe les organisations de quatorze pays totalisant environ trois millions de familles de jardiniers.

En France, les premiers jardins ouvriers dépassaient souvent 600 m². On en rencontre encore dans la région de Calais et de Dunkerque où subsistent des poches de grande pauvreté et où les habitants se nourrissent essentiellement de pommes de terre. Au total, le nombre de parcelles atteignait deux ou trois cent mille avant la Seconde Guerre mondiale. Ils ont alors été considérablement développés pour faire face aux pénuries alimentaires entraînées par la guerre et par l'occupation allemande. Leur nombre s'élevait à environ 700 000 à la fin de la guerre. Ensuite, l'urbanisation accélérée, en même temps que l'amélioration générale des revenus et le développement de l'industrie touristique ont détourné les urbains du jardinage. Les jardins ont souvent été relégués à l'extérieur des villes, sur des terrains de mauvaise

Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».

Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

Paris. 15 octobre 2009.

qualité, de peu de valeur, dans des zones polluées (anciennes décharges,...). En 1980, leur nombre était inférieur à 150 000 pour toute la France. Ils véhiculaient par ailleurs une image très négative de « jardins-bidonvilles » et la plupart des collectivités locales souhaitaient leur disparition.

Evolution du concept depuis les années 1970

Plusieurs phénomènes se sont conjugués à partir de la décennie 1970 pour inverser le mouvement de disparition de ces jardins, en particulier la montée de nouvelles formes de pauvreté et de violences sociales, ainsi que la prise de conscience environnementale. La population urbaine, les associations, les pouvoirs publics s'intéressent de plus en plus aux fonctions alimentaires, sociales et environnementales de ces jardins familiaux.

Pour sa part, grâce à son Bureau d'Etudes, la *Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs /FNJFC* travaille à promouvoir d'autres formes de jardins. Nous nous intéressons maintenant à leur qualité environnementale, à leur intégration paysagère, à la qualité de vie des jardiniers, à l'organisation des espaces communs pour le jeu des enfants ou les réunions conviviales. La natalité ayant beaucoup baissé, même parmi la classe ouvrière, la surface moyenne des parcelles est réduite à 250 m². La majorité des familles d'ouvriers ne compte plus que trois enfants. Cette réduction de la taille des parcelles correspond aussi au fait que les terrains se font de plus en plus rares avec le développement de l'urbanisme.

Depuis dix ans s'est développé en France le mouvement des jardins partagés sur le modèle des *Community Gardens* qui ont vu le jour aux Etats-Unis dans les années 1970 à l'initiative de Liz Christy. La FNJFC s'inspire de ces expériences. Il convient notamment d'ouvrir les jardins familiaux sur la ville, d'adapter les parcelles aux besoins des familles monoparentales, des personnes âgées, des personnes handicapées, des femmes, des enfants. Il est de plus possible de transformer en jardins des espaces actuellement sous-utilisés, gratuits et immédiatement disponibles, tels que les pelouses au pied des immeubles.

Ces nouvelles réalisations gardent le caractère de potagers. Il existe une demande de plus en plus grande pour une nouvelle forme d'espaces ressemblant aux jardins familiaux allemands, suisses, autrichiens, finlandais qui sont des collectifs de petites résidences secondaires dans lesquelles il est possible de dormir. Mais en France, la législation ne permet pas aux jardiniers de passer la nuit dans leur jardin. Les abris sont volontairement de petite taille (2 à 6 m² en moyenne). Il n'y a ni électricité, ni assainissement. Cela permet aux jardins familiaux de ne pas payer d'impôts et de ne pas payer la taxe d'assainissement et de pollution lorsqu'ils sont alimentés en eau par le réseau de ville. En outre, nos statuts ne nous permettent pas de réaliser des jardins de loisirs.

Mais nos nouvelles réalisations incluent une forte dimension de détente, de création de liens sociaux. Du fait de l'importance de la préoccupation environnementale, une *Charte Jardinage et Environnement* a été élaborée par la FNJFC en 2008. Elle fixe les conditions d'utilisation des jardins : aucun pesticide, interdiction des désherbants, récupération des eaux de pluie, compostage, utilisation des engrais verts, incitation à planter des fleurs mellifères, interdiction de la monoculture pour encourager la biodiversité.

Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».
Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

Paris. 15 octobre 2009.

Les collectifs de jardiniers sont encouragés à installer des ruches à l'intérieur des sites de jardins en partenariat avec les apiculteurs locaux. Tous les nouveaux sites comportent des arbres fruitiers qui avaient souvent été interdits dans les jardins ouvriers. Un partenariat avec la *Ligue pour la Protection des Oiseaux* prévoit que les jardins familiaux seront aménagés pour servir de refuge aux oiseaux (pose de nichoirs, de mangeoires...). Les nouveaux collectifs sont proches des lieux d'habitation des jardiniers pour réduire les déplacements. Ils sont accessibles aux enfants des écoles pour lesquels des parcelles pédagogiques sont aménagées. Ils sont ouverts à la population lors des journées portes ouvertes et pour certains de manière permanente aux habitants du quartier. Certains de nos nouveaux sites sont intégrés dans des jardins publics et constituent des lieux de promenade et d'échanges entre les jardiniers et les visiteurs : échange de conseils, de graines, de légumes. L'accueil des jardiniers handicapés est favorisé par la création de plates-bandes surélevées. Des partenariats sont créés avec des maisons de retraite. Une convention avec le *Ministère de la Justice* permet l'accueil de jeunes qui ont commis de petits délits et à qui l'on propose une peine de substitution au service des associations de jardins familiaux. Des expériences très positives ont été conduites en ce sens à Besançon et Hérouville St Clair.

Du paternalisme à l'exercice de la démocratie

La gouvernance des collectifs de jardins familiaux a fortement évolué depuis leur création à la fin du 19^{ème} siècle, lorsqu'ils étaient appelés *jardins ouvriers*. Ils étaient au départ administrés par les notables catholiques dans une perspective de traitement de la pauvreté. A partir des années 1920, ce système a progressivement été remplacé par le modèle associatif de la Loi 1901, et fut encouragé par l'Etat républicain. Les rapports paternalistes ne disparaissaient pas pour autant, nombre d'associations continuant d'être dirigées par des notables et non par les jardiniers utilisateurs. La perspective générale continuait de concerner la pauvreté. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement du maréchal Pétain a lui aussi encouragé leur développement, y voyant non seulement un moyen de lutter contre les pénuries alimentaires, mais aussi un retour à la terre qui aiderait à *régénérer la société*.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les collectifs sont de plus en plus administrés par les jardiniers utilisateurs. La gouvernance est aujourd'hui de plus en plus envisagée comme un exercice de la démocratie et de la citoyenneté. L'organisation et le fonctionnement des collectifs visent à répondre à un ensemble diversifié de besoins écologiques et sociaux des familles dans les espaces urbains. L'abandon du dénominatif « jardins ouvriers » et son remplacement par celui de « jardins familiaux » s'inscrit dans cette évolution.

Aujourd'hui, la nouvelle étape dans notre réflexion conceptuelle et pratique est symbolisée par l'expression *Jardins du 21^{ème} siècle*. La réflexion est conduite au niveau européen avec l'*Office International du Coin de terre et des Jardins Familiaux*. Au niveau français, elle est conduite autour de plusieurs réalisations pilotes dont celle de Ris Orangis à trente kms au sud de Paris.

L'expérience pilote de Ris Orangis

Ville de 25 000 habitants, Ris Orangis fait partie de la Communauté de communes *Centre Essonne*. Elle dispose d'une réserve foncière importante, de plusieurs dizaines d'hectares. Ces terrains appartenaient à l'Agence foncière de la région parisienne qui les avait achetés aux agriculteurs. Mais les projets d'urbanisation ont été stoppés et ils sont devenus disponibles. Ils restaient classés par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme terrains en friches non constructibles, et étaient donc d'un coût beaucoup moins élevé que d'autres types de terrains.

Quand Gil Melin a émis l'idée d'affecter une partie de ces terres à des jardins familiaux, il était conseiller municipal. Le maire communiste fut opposé car il soupçonnait un retour de l'idéologie pétainiste. A cette réticence politique s'ajoutaient les représentations négatives du « jardin-taudis » se référant à des sites jardiniers des années 1980.

C'est parce qu'elle était innovante du point de vue de la gouvernance et de la diversification des objectifs que l'idée a pu être acceptée et qu'elle s'est concrétisée dans un projet qui ne cesse de s'élargir.

La phase active de mise en place de ce site a commencé en 1996 par une étude préalable, une première réunion d'information et la recherche de financements. Ce fut un travail de partenariat avec la municipalité et un cabinet d'architectes paysagers. L'association fut créée en novembre 1997. Une première livraison de 85 parcelles a été effectuée en février 1998, et fut inaugurée par Claude Bartelone quand il fut nommé Ministre de l'Emploi, de la Solidarité et de la Ville. La seconde tranche de 85 autres parcelles a été livrée en octobre 2001. Une troisième livraison de cent parcelles est prévue pour novembre 2011. A cela s'ajoute une dizaine de parcelles d'attente offertes provisoirement à des gens en attendant de leur attribuer une parcelle permanente.

Les parcelles et leur occupation

Depuis le départ, les critères requis pour obtenir une parcelle sont d'habiter à Ris Orangis et de vivre en appartement. Au milieu de l'année 2010, 180 parcelles sont occupées. Et la liste d'attente compte 160 nouvelles demandes.

Les parcelles sont de tailles diverses, quelques-unes ayant plus de 200 m². Les parcelles d'attente ont de petites surfaces (50 m²), ce qui permet à leurs détenteurs d'expérimenter s'ils se sentent réellement aptes à poursuivre cette activité. La majorité des parcelles comptent 100 à 120 m². Cette taille a été privilégiée pour favoriser les femmes seules, avec ou sans enfants, qui sont intéressées à avoir une parcelle de taille moyenne. Une particularité de Ris Orangis est d'avoir un taux de familles mono parentales de 20%.

Les trois quarts des jardiniers sont âgés de 40 à 70 ans. La tranche des 25 à 30 ans en compte 3 %, celle des 31 à 40 ans 9 %. Deux classes importantes ressortent : les retraités (34%) et les employés (33%). Le reste se répartit en 15 % d'ouvriers, quelques cadres et agents de maîtrise, et 8% sans profession déclarée. L'origine culturelle des occupants est très diversifiée : Algériens, Italiens, Marocains, Portugais. Au sein des 80% d'occupants de nationalité française, on trouve des gens originaires du Togo, d'Asie, des Antilles françaises,

Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».

Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

Paris. 15 octobre 2009.

de la Réunion, des Comores. Ces jardins sont ainsi assez représentatifs de la population. Chacun pratique le jardinage à sa manière. On peut facilement reconnaître un jardin d'origine turque, antillaise, maghrébine. Il existe des indicateurs montrant que l'on transporte avec soi la façon de faire de ses parents et grands-parents, voire plus lointain.

Sur les 180 parcelles actuelles, vingt changent d'attributaire par an ce qui donne un taux de rotation très faible par rapport à d'autres jardins familiaux français. Les raisons sont diverses telles que le départ de la commune ou le passage de l'appartement à une maison individuelle.

La production est très diverse et partout présente. Elle est prépondérante dans certains jardins. Par exemple, sur une parcelle de 100 m², un vieux monsieur présent presque tous les jours ne travaille qu'en bio, et en a fait un vrai lieu de production. D'autres jardiniers mettent l'accent sur la beauté, tel ce couple qui a été récompensé lors du concours des villes fleuries par le président de la société nationale d'horticulture de France.

Le cabanon est utilisé comme une extension de l'appartement urbain. Mais il n'est pas possible d'y dormir. Aux beaux jours, beaucoup de familles piqueniquent au jardin en apportant leur repas ou en y cuisinant.

Chaque famille effectue un dépôt de garanti de 50 euros à son entrée, qui est utilisé en cas de problème et qui lui est restitué si elle quitte sa parcelle. Elle paie chaque année 18 euros d'adhésion, plus une cotisation de 3,6 euros par 5 m², ce qui fait un peu moins de cent euros pour un jardin de 120 m².

La recherche d'une pratique écologique exemplaire

Autrefois, les jardiniers utilisaient à l'hectare une proportion de produits chimiques plusieurs fois supérieure à celle des maraîchers professionnels. Les pratiques s'inversent aujourd'hui radicalement.

Dès le départ, la recommandation générale a été de ne pas utiliser de produits chimiques. Le règlement intérieur a été réécrit cinq ou six fois en ce sens. Dans les installations collectives, il n'y a pas de désherbant ni de produit phytosanitaire, à l'exception de la bouillie bordelaise de moins en moins utilisée. Le désherbage des espaces collectifs est réalisé avec une machine thermique.

La gestion des déchets constituait un défi car les gens n'y étaient pas habitués du fait qu'il n'y a pas toujours de système de tri sélectif dans les tours d'habitations. Nous avons élaboré un système de conteneurs permettant de trier le verre, le papier, les plastics, les métaux.

Pour les déchets qui peuvent produire des composts, chaque jardin dispose d'un composteur de 300 litres. De plus, chaque jardinier est équipé d'un bio-seau qui lui permet d'apporter au jardin les déchets de l'appartement. On récupère par ailleurs les tontes de gazon des pelouses des HLM, plus les feuilles à l'automne.

Le design des parcelles a été conçu de manière à rassembler des groupes de quatre cabanons autour d'une petite cour. L'eau de pluie de ces cabanons est récupérée dans un point d'eau

Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».
Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

Paris. 15 octobre 2009.

central. Cet endroit est un lieu de rencontre entre les occupants. L'eau non utilisée est évacuée vers un bac collectif.

L'administration

Le collectif est administré par un Conseil d'administration de quinze membres dont un président, un vice-président secrétaire et un trésorier. Les douze autres membres se répartissent les tâches pour la gestion du jardin. Ils sont renouvelables par tiers à chaque assemblée générale.

L'Assemblée générale est réunie chaque année en février. Sur les 160 familles de jardiniers, au moins la moitié des gens participent. Ils entendent les différents rapports : moraux, financiers et d'orientation. Le règlement intérieur est un document fondamental. Chaque assemblée générale débat d'un ou plusieurs de ses articles. Les candidats au conseil d'administration sont élus à bulletin secret. Il y a toujours plus de candidats que d'éligibles. Les débats doivent être organisés de manière à ce que les gens puissent s'exprimer de manière sereine et conviviale.

Il était également important qu'il y ait une gestion rigoureuse et transparente, à la fois pour les jardiniers et pour les organismes qui ont soutenu le projet. Les comptes d'exploitation et le bilan annuel sont mis à disposition des jardiniers avant les assemblées générales.

Il n'y a pas de salarié. Tout le fonctionnement repose sur le bénévolat, qui est important. Chaque jardinier doit fournir quatre heures de travail collectif par an pour les tâches collectives. Ceux qui ne veulent pas faire de travail collectif paient dix euros par heure.

Le matériel collectif tel que le motoculteur et le broyeur est utilisé par un nombre limité de jardiniers ayant les compétences adéquates, ceci essentiellement pour des raisons de sécurité. Par exemple, celui qui prend son plaisir à tailler les haies collectives utilise le matériel de l'association. Pour un certain nombre de personnes, la prise en charge de tâches collectives est un moyen de valorisation individuelle.

La formation au jardinage s'effectue de manière informelle. Il faut une heure à une heure et demie pour apprendre les principes de bases. Ensuite, pour devenir un excellent jardinier, cela peut être très complexe. Nous réfléchissons avec la *Maison des Jeunes et de la Culture* sur les possibilités de mettre en place des formations spécifiques. Nous recevons par ailleurs la revue et la documentation de la *Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs*, la revue de la *Ligue de protection des oiseaux*. D'autres informations proviennent de réseaux divers. L'ensemble est répercuté vers les jardiniers.

Avantages économiques

Pour un coût de 3500 euros par an, la municipalité gère 3,5 ha d'espace verts, reçoit les produits financiers des placements, et permet à 180 familles d'améliorer la qualité de leur vie. Il est impossible de faire mieux dans l'utilisation des finances publiques. Pour les 130 futurs jardins, la mairie a prévu un investissement de 1,5 million d'euros.

Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».
Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

Paris. 15 octobre 2009.

Il n'y a pas d'affrontements violents à Ris Orangis, mais il existe des tensions sociales. L'effet sur la tranquillité publique est certain mais difficile à évaluer.

Du point de vue des jardiniers, l'évaluation des avantages en termes économiques est également difficile à effectuer. Il est possible d'identifier les dépenses. Mais personne ne sait quelles sont les recettes. Il faudrait peser la récolte. L'*Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie / ADEME* s'intéresse à cette question. Quelques données sont connues, mais peuvent concerner des cas isolés. On estime qu'une parcelle de jardin de 200 m² peut produire l'équivalent de 1000 euros de fruits et légumes. Mais il n'y a actuellement aucune étude globale sur le sujet. De plus, une partie des avantages est difficilement mesurable : les effets sur la santé, le bénéfice relationnel, affectif.

On constate également que certains jardiniers donnent des légumes aux voisins, aux amis, aux parents, aux enfants. Mais du fait de la faible taille des parcelles, il n'est pas possible de produire pour vendre et de plus cela est strictement interdit par le règlement.

Un lieu de convivialité

Sur les trois hectares du site, un hectare est constitué par les espaces collectifs. Ceux-ci comprennent deux constructions hébergeant des bureaux, un atelier, des locaux techniques et des sanitaires. En outre, deux serres de 80 m² chacune permettent de produire des plants à bon marché pour les jardiniers, environ deux tiers moins cher que dans les jardinerie. L'essentiel des surfaces collectives est composé d'une jachère, d'un verger, de haies variées avec différents arbustes, d'un long fossé aboutissant à une mare. L'ensemble permet l'existence d'un biotope qui conserve la biodiversité et protège la faune.

La combinaison d'espaces collectifs et des parcelles individuelles permet d'en faire un lieu de convivialité. Il peut être utilisé lors de fêtes de familles. Une serre est parfois utilisée pour fêter un anniversaire si le temps est défavorable. Le weekend, on compte généralement cinquante à soixante enfants de deux à treize ans venant jouer dans les espaces collectifs. Cette année à Pâques, 150 enfants sont venus avec les comités de quartiers de la ville chercher des œufs dans les jardins. Un partenariat s'est créé avec la *Maison des Jeunes et de la Culture* qui dispose d'une parcelle partagée au sein du jardin, et qui vient y faire la fête de la musique. Ceci permet la rencontre avec des gens qui ne seraient pas allés à cette *Maison des Jeunes et de la Culture*, qui voient d'autres pratiques de jardinage, et qui ont ainsi la possibilité d'une ouverture à la musique et au théâtre. Il y a également la traditionnelle fête des jardiniers qui permet à chacun de pouvoir découvrir les autres d'une manière différente. C'est enfin un lieu d'entraide et de solidarité, par exemple pour le montage du cabanon des nouveaux arrivants. Ce collectif de jardins est ainsi un patrimoine ouvert, un lieu de convivialité et de partage.

En 10 ans nous avons ainsi vécu et accompagné une véritable révolution dans la conception des jardins familiaux français. Les aménageurs, les collectivités locales envisagent aujourd'hui presque toujours la création de jardins familiaux dans les projets de rénovation urbaine et de création de nouveaux quartiers.

Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».
Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

Paris. 15 octobre 2009.

Les conséquences du Plan Climat de la ville de Paris sur l'utilisation des sols

Renaud Martin

Chef de Cabinet de l'Adjoint au maire de la Ville de Paris, en charge du développement durable, de l'environnement et de l'application du Plan Climat.

Je suis spécifiquement en charge de la question environnementale et m'occupe à ce titre du problème de la pollution des sols. Une autre de mes responsabilités concerne la mise en œuvre du Plan Climat dans le cadre duquel ont été définis les objectifs d'alimentation biologique dans les restaurants scolaires et administratifs de la Ville.

Le fait que ces objectifs soient inscrits dans le Plan Climat signifie qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de santé environnementale mais aussi d'une question de raccourcissement des réseaux de distribution et donc de diminution de l'empreinte carbone des repas servis. Nous savons en effet que l'agriculture biologique utilise moins d'intrants, participe à la préservation de l'agriculture en Ile-de-France et permet de lutter contre le phénomène de changement climatique.

Paris compte deux millions d'habitants, et est inclus dans une méga agglomération de dix millions. L'approvisionnement alimentaire de cette population relève essentiellement de la politique nationale, et du niveau régional pour certains aspects. Il s'agit donc d'un domaine peu exploré par les politiques municipales. Les objectifs du Plan Climat sont les leviers par lesquels nous poussons la réflexion et l'action avec les institutions auxquelles nous participons pour développer ce type d'agriculture et d'approvisionnement pour la ville de Paris.

Le premier objectif du Plan Climat pour 2010 est 20% d'alimentation biologique dans les cantines des restaurants administratifs et les cantines scolaires. L'engagement du maire de Paris est de porter cet objectif à 30% pour 2014. Actuellement, les restaurants administratifs et les cantines scolaires de Paris fournissent 29 millions de repas par an. C'est environ 1% de l'alimentation parisienne. La part du biologique dans les cantines est de 5 à 6%. Comment passer à 30 % ?

S'agit-il de 30% en volume ou en valeur d'achat, ce qui n'a pas le même impact en termes de politique à mener puisque le biologique a des coûts plus élevés que les produits classiques ? Nous avons choisi de raisonner sur la base des 30% en volumes pousser plus loin la démarche.

Nous avons fait travailler des bureaux d'étude et nous sommes aperçus que le marché est actuellement incapable de répondre à cette demande, sauf par un recours massif aux importations. Ce recours serait contre productif par rapport à l'objectif du Plan Climat qui vise une diminution de l'empreinte carbone. Il importe de développer l'approvisionnement en biologique et de raccourcir les réseaux d'approvisionnement, ce qui va avoir un impact très important sur l'agriculture francilienne voire du bassin parisien. En effet, cela signifie qu'il faut renforcer considérablement les activités de maraîchage au détriment des cultures céréales

Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».
Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

Paris. 15 octobre 2009.

destinées à l'exportation et à l'alimentation du bétail. Ceci implique de trouver les moyens d'une conversion écologique de ces activités agricoles autour de Paris.

Les études nous montrent aussi que 1% de l'alimentation parisienne, ce n'est pas très important en termes de surfaces agricoles. On estime qu'il suffit de 800 ha de terres agricoles en culture biologique pour réaliser les 30% de biologique dans la restauration scolaire et administrative. C'est très peu si l'on considère que la surface utile agricole de l'Ile-de-France est de 600 000 ha et que d'ores et déjà, la filière biologique qui ne représente que 0,78% des terres cultivées utilise 4300 ha.

Mais la ville n'a pas les outils de gouvernance permettant de susciter la reconversion de 800 ha de terres agricoles en terres d'agriculture maraichère biologique. Pour remplir ces objectifs, nous avons développé plusieurs pistes de travail.

La première piste est que la ville de Paris dispose d'acheteurs qui s'approvisionnent sur les marchés pour fournir ses restaurants administratifs. La difficulté pour prendre le seul cas des écoles parisiennes est que celles-ci dépendent des mairies d'arrondissements. Chacune des vingt mairies d'arrondissement est en charge de la gestion de ces cantines, est indépendante pour gérer le budget et procéder aux achats. Notre première idée était de mutualiser ces achats. Le principe a été acté pour qu'un groupement d'achat dédié à l'alimentation biologique soit créé de manière à peser un peu plus sur le marché.

L'autre difficulté est que les agriculteurs biologiques sont généralement de petits producteurs qui ne peuvent satisfaire à eux seuls l'ensemble des demandes de la ville de Paris. Il faut donc à la fois un groupement d'achat et un marché structuré qui permette de fédérer les différents producteurs sur lesquels on doit pouvoir s'appuyer. Les agriculteurs biologiques constitueraient un interlocuteur avec lequel nous pourrions passer des contrats sur la durée, les fidéliser au marché parisien grâce à un écoulement stable de leur production. Ce projet se constitue avec la région Ile-de-France qui a des compétences dans le domaine économique et est plus apte à fédérer des activités économiques.

La deuxième piste sur laquelle nous comptons travailler est celle des zones de captage de l'eau par lesquelles la ville de Paris et l'agglomération parisienne s'alimentent en eau. Elle en dispose dans la région parisienne et même dans les départements de l'Oise (région Picardie) et de l'Eure (Haute-Normandie). Ces zones représentent 80 000 ha mentionnés dans les documents administratifs. Nous n'en sommes pas propriétaires. Les servitudes auxquelles ces terres sont soumises ne concernent pas l'obligation de les convertir en agriculture biologique. Mais elles empêchent certaines activités potentiellement polluantes de s'y développer. Nous voulons examiner comment nous pouvons peser sur leur reconversion en cultures maraichères et en cultures biologiques.

Cette action peut s'effectuer au travers des syndicats d'approvisionnement, notamment le bassin Seine-Normandie. Ces syndicats gèrent les ressources en eau, mais ne se sont jamais réellement attardées sur la manière dont la conversion des terres agricoles qu'ils gèrent ou surveillent permettrait de garantir une véritable protection des ressources en eau. Cela pourrait entrer dans leur mission de protection.

Voilà comment, à partir d'un objectif de 30% de biologique, qui pourrait apparaître comme un marqueur dans l'air du temps pour plaire aux parents d'élèves, la Ville de Paris peut Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».
Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

Paris. 15 octobre 2009.

devenir un levier par lequel une collectivité locale essaie d'étendre son action dans des domaines qui ne relèvent pas traditionnellement de ses compétences. Elle peut permettre en même temps d'ouvrir des perspectives aux acteurs de terrain.

Le Plan Climat porte sur d'autres interactions avec les sols. La présence du végétal en ville et donc la terre ou du substrat sur lequel pousse ce végétal est un élément de l'adaptation de la ville au réchauffement climatique car il permet de faire baisser la température aux moments les plus chauds. C'est un enjeu considérable quand on connaît les effets de la canicule dans les grandes métropoles. On dépasse beaucoup l'idée des jardins pour l'agrément des urbains. Ce sont des défis vitaux pour la qualité de vie dans les 50 ans à venir. On constate aussi dans d'autres programmes une modification du rapport des parisiens aux végétaux, à la végétalisation et à la terre. C'est le succès rencontré par les jardins partagés qui ont commencé à être mis en place sous la précédente mandature par Yves Contassot et qui continuent à se développer de façon très étonnante. C'est la récupération de pratiques vis-à-vis de la terre. Nous sommes ainsi totalement stupéfaits du succès rencontré depuis six mois par des réunions organisées dans les quartiers à propos du compostage. On remplit des salles de 200 personnes avec des gens qui veulent s'initier à cette pratique, qui cherche à s'organiser dans leur quartier (avec des associations de locataires, etc.) pour avoir du compost de quartier. A partir de là s'enclenche le désir d'utiliser ce compost, et pour cela de disposer d'un bout de jardin partagés, notamment en reconvertissant l'usage des pelouses en pieds d'immeubles. Il ne s'agit pas forcément de produire de l'alimentation car une bonne partie des sols sont impropres à la culture maraîchère.

Présentation d'une enquête sur l'évolution de la gouvernance des collectifs de jardins de Kazan

Farida Ichkeneieva

Maître de conférences à l'Académie d'administration publique de Kazan

Le jardin occupe une place très importante dans la vie des russes puisque les trois quarts environ des habitants des villes font du jardinage. A l'époque des années 1990, la gouvernance des jardins collectifs a subi d'importantes transformations du fait de la privatisation des terres et des changements de la politique fiscale. Je vais vous parler des tendances générales de l'évolution en cours.

Nous avons exploité les résultats d'une pré enquête, une observation de l'intérieur des collectifs. Le jardinage est encore marqué par l'ancienne tradition soviétique. Un des processus les plus importants est la privatisation des jardins collectifs, des terres et des constructions sur les sols. C'est un processus très complexe et parfois contradictoire. Les russes ne sont pas habitués à être propriétaires. C'est l'Etat qui donnait et qui pouvait reprendre. On peut dire que le comportement de beaucoup de jardiniers reste marqué par cette idée que l'Etat doit aider, doit s'occuper de mon jardin. Donc tout d'un coup l'Etat s'en désintéresse et les jardiniers se sentent abandonnés. Ils n'étaient pas prêts à s'auto organiser pour se prendre en charge collectivement. Chacun se débrouille à sa manière, se protège de manière individuelle.

La question de la gouvernance des sols en découle. Auparavant, les jardins étaient administrés par l'Etat et les entreprises. Aujourd'hui, de nouvelles lois fédérales ont été édictées. Mais les normes et règles de leur application correcte font parfois défaut. Les structures du pouvoir local ne se sentent pas responsables de la situation comme à l'époque soviétique, où chaque arrondissement (rayon) s'occupait des jardins de son secteur. Aussi, tout retombe sur les jardiniers et leurs collectivités qui sont dans l'obligation de s'auto organiser.

Il faut inventer de nouvelles pratiques sociales. Il est notamment nécessaire de payer une cotisation au collectif pour financer les services tels que l'électricité, l'eau, l'entretien des chemins et des clôtures. Certains jardiniers ne paient pas. Certains abandonnent leurs parcelles. Les situations sont parfois ingérables. Cela dépend beaucoup du Président, et de l'initiative des jardiniers. Les transformations générales de la société se reflètent dans les rapports entre les jardiniers ordinaires et le président de la collectivité. Dans les jardins on peut parler de trois groupes de jardiniers :

1. un petit groupe de jardiniers actifs qui essaient de construire un nouveau rapport avec l'extérieur, qui peut engendrer un nouveau jardinage collectif ; c'est le cas par exemple de l'association des jardiniers de la ville de Kazan, qui donne des conseils juridiques aux jardiniers, qui reçoit les présidents des collectifs ; elle est en contact permanent avec les structures gouvernementales pour l'élaboration d'un programme de jardinage collectif au Tatarstan ; cette association, comme les Unions fédérales de jardiniers de Moscou et de Saint-Pétersbourg font des propositions pour changer le code de la terre, pour changer la législation des sols ; car il n'est pas possible de changer la situation des jardiniers sans changer la loi sur

Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».

Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

Paris. 15 octobre 2009.

la terre ; ces organisations organisent des réunions régionales et nationales, définissent des projets en direction de la présidence de la République ;

2. les jardiniers qui essaient d'organiser au quotidien la vie interne de leur collectivité de jardiniers, et de résoudre les questions d'infrastructure ;

3 les jardiniers indifférents, qui ne sont pas très intéressés à organiser la vie des collectivités, et dont les comportements sont très diversifiés ; une des attitudes consiste à dire « si le Président se fiche de moi et de la collectivité, je me fiche du président et de la collectivité, je construis une porte solide, un mur autour de ma parcelle ».

Environ 25% des jardiniers participent à la prise de décision (contre 50 % dans le cas du jardin français présenté par Gil Melin). En même temps, la moitié des jardiniers se déclarent préoccupés par la situation actuelle des jardins. L'indifférence pour participer à la vie de la collectivité accroît la difficulté à réorganiser les jardins. Les jardiniers, cherchent l'association quand ils ont des problèmes qu'ils ne peuvent pas surmonter seuls : appui juridique, conseil. L'association est souvent perçue comme un facteur supplémentaire de difficultés parce qu'il faut la soutenir financièrement.

Ainsi, les jardins sont comme une goutte d'eau dans laquelle on peut voir tous les problèmes de la société. La situation et les tendances du jardinage collectif sont très ouvertes, peuvent aller dans diverses directions. Le très sérieux problème est que la gestion municipale doit être réorganisée. C'est comme ça que la politique du jardinage collectif pourra changer.

Le rôle des sociologues dans le développement de la participation sociale

Eugène Akimkin.

Chercheur au *Centre de sociologie de l'administration* de l'*Institut de sociologie* de l'*Académie des Sciences* de Russie (Moscou)

Je représente ici le *Centre de sociologie de l'administration* qui fait partie de l'*Académie des sciences*. Je préside un comité de recherche au sein de la *Société russe des sociologues*. C'est une section qui travaille sur le développement urbain et régional. Une particularité de ce comité de recherche est qu'il s'agit d'une association (pas d'une organisation étatique) qui réunit des sociologues de différentes villes. Nous travaillons donc sous une forme associative. Ce comité est pluridisciplinaire, réunissant notamment des architectes, des géographes, des historiens, des sociologues.

J'inscris mes recherches dans la tradition initiée par Tamara Dridze, une sociologue aujourd'hui décédée. Elle se rattache au thème de votre séminaire d'aujourd'hui. C'est celle de la participation sociale, de la gestion du Développement Durable et de la gestion territoriale. La participation sociale est comprise comme une gestion avec une réponse, une action avec rétroaction. Au départ, le mouvement peut être engendré du bas vers le haut (down-top), ou d'une autre manière. Ce n'est pas très important. Ce qui compte est d'organiser le processus pour arriver à une décision correcte. Ceci implique deux exigences : l'information mutuelle, et la participation permanente dans l'élaboration des projets et dans la prise de décision. Ceci signifie que le pouvoir qui est dans l'obligation de donner des informations à la population, et la population a l'obligation d'informer le pouvoir sur ses problèmes. Le pouvoir et la population doivent être deux composantes de l'élaboration des projets et de la prise de décision. La base est le processus de communication.

Mais l'organisation de ce processus de communication sociale doit tenir compte des spécificités des sociétés. En Russie, la structure municipale est très jeune. Les gens diffèrent, non seulement par leurs cultures ethniques, leurs traditions, mais aussi par leurs capacités de perception des informations. Ces facteurs rendent difficile la communication entre le pouvoir et la population. Le rôle du sociologue se justifie du fait de cette difficulté. Il assure la fonction de technologue social, de technologue communicatif.

Un autre phénomène très important en Russie est le manque de confiance de la population vis-à-vis du pouvoir. Il s'ensuit une grande difficulté à dialoguer, à organiser une réelle participation sociale. Ceci renforce la nécessité du travail des sociologues.

Ce rôle des sociologues est très important dans la mise en place des orientations du développement durable. Pour trouver des solutions à des problèmes socialement importants, il convient d'effectuer un diagnostic social avant la prise de décision politique. Le rôle du sociologue est d'identifier les problèmes socialement importants, sur lesquels il existe des points de vue de celui du pouvoir.

Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».
Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

Paris. 15 octobre 2009.

La question ici est celle de l'indépendance des sociologues face aux pouvoirs politiques et économiques. La tradition dans laquelle je me situe conçoit le sociologue comme une personne professionnellement indépendante, ce qui rend notre vie inconfortable. Il est plus difficile d'obtenir des financements de la part des entreprises comme des pouvoirs publics. Il est difficile de dialoguer avec une structure étatique qui propose un projet mais qui prévoit déjà les résultats. Dans cette situation un sociologue doit être professionnellement ferme, et moralement très décidé.

Des difficultés résultent aussi de la science sociologique qui vit aujourd'hui une crise de paradigme, comme montrait déjà Tamara Dridze. Il faut surtout surmonter quelques stéréotypes anciens. Par exemple dans la sociologie traditionnelle on parle de sujets collectifs, des sujets et des actions collectives, des classes, des groupes, de la société. Mais l'homme disparaît dans ces grandes catégories, n'apparaît pas comme sujet de l'action. Il y a donc une rupture entre les niveaux micro et macro. Nous sommes pour notre part plus dans une compréhension des transformations macro sociales causées par de petits changements aux niveaux individuels.

Un autre stéréotype est lié aux limitations de la réalité sociale. Dans la sociologie traditionnelle, on prend plutôt des institutions, des faits sociaux. Enfin, la communication sociale doit être révisée. Nous revisitons ces stéréotypes et avons créé un paradigme que l'on appelle *éco anthropo centré* qui met le rapport entre un individu et son environnement social au centre de ses préoccupations, et de ce fait conduit à organiser la communication horizontale et verticale. Ce type de sociologie étudie les mécanismes et les conséquences de l'interaction entre l'homme et son environnement naturel, culturel et social, inter médiatisé par la structure et l'infrastructure sociale.

Sur la base de cette compréhension, on se demande à nouveau ce qu'est au fond un sociologue, qu'est-ce qu'il fait dans le processus social ? Il continue à notre avis à être un scientifique avec des fonctions d'élaboration d'un pronostic scientifique tout en ayant acquis des compétences dans la gouvernance sociale et dans la participation aux prises de décisions.

Je suis persuadé que ce type de sociologues est nécessaire, y compris pour les décisions en matière de jardinage urbain, d'avenir des collectivités, etc. Je suis moi-même propriétaire d'une parcelle dans un jardin collectif, et je peux témoigner du fait que tous les gens qui viennent de Russie sont jardiniers en même temps. On peut dire que les russes sont riches parce qu'ils ont ces parcelles de terre.

Malheureusement dans la société russe, un sociologue n'est pas demandé par le pouvoir dans le processus de prise de décision. Après l'année 2000, toutes les réformes ont été réalisées sans leurs consultations et leurs diagnostics. J'ai une expérience de travail de consultant auprès d'un architecte supérieur de la Ville de Moscou, et je peux dire que les décisions d'aménagement urbain sont parfois n'importe quoi, prises spontanément comme cela surgit dans la tête des administrateurs. Les buts de ces réformes n'ont pas été atteints. Certains sociologues sont pourtant bien formés pour cela.

Débat

Nathalie Blanc.

Réseau international thématique « Développement durable des villes : le rapport entre l'urbain et la nature ».
Séance « Pour une conceptualisation sociologique des sols urbains et périurbains »

Paris. 15 octobre 2009.

J'ai deux remarques. La première est que je suis frappée par la montée des procès. Recours au droit pour faire valoir leurs droits. La seconde remarque est par rapport aux lois de décentralisation, d'auto administration des collectivités. Il me semblait qu'il y avait une tradition de débats collectifs au niveau des immeubles qui a perduré.

Eugène Akimkin.

Les possibilités formelles existent pour résoudre les problèmes par les procès judiciaires. Mais je pense qu'il vaut mieux résoudre les problèmes avant de recourir à ce moyen. Cela veut dire qu'il faut mettre en place un processus correct de décision.

Gil Melin.

Nous allons effectuer une mission à Kazan le mois prochain. Comment nous faut-il nous comporter ?

Eugène Akimkin.

Il faut fortifier les liens au niveau municipal et local, que vous puissiez échanger vos expériences avoir les pouvoirs municipaux. Car en Russie, la tradition des échelons locaux a été interrompue pendant 70 ans. Aujourd'hui il n'y a pas de confiance de la population vis-à-vis de ces pouvoirs. C'est un problème énorme. Il faut expliquer votre expérience, montrer comment elle fonctionne, comment s'effectue votre travail de médiateur.

Laurence Baudalet

En France, je ne sais pas si c'est la solution miracle, mais le diagnostic sociologique est souvent obligatoire. Le sociologue est perçu comme un pompier. Les politiques vont chercher les sociologues pour faire de la prévention. Ils s'aperçoivent que certaines décisions marchent mieux quand il y a eu de la concertation et quand on a des décisions qui se situent plus en adéquation avec les besoins des populations.) Ils ont aussi recours à des urbanistes, des économistes, architectes, etc. C'est cette pratique qu'Eugène Akimkin appelle de ses vœux.